

Egalité hommes-femmes : qui veut la fin, veut les moyens

ILLUSTRATION ORIGINALE
PATRICK TONDEUX

AL'UNIVERSITÉ, la parité coûte cher, très cher. Jusqu'à plus de 70 000 francs la femme embauchée, à en croire le contenu d'une mesure incitative élaborée par le programme fédéral «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les Universités», visant à promouvoir les femmes au sommet de la hiérarchie universitaire. Ainsi, pour chaque femme nommée comme professeure, la Confédération remet une enveloppe de 70 000 francs à la faculté qui embauche. Que penser d'un tel échange ? «Mais c'est scandaleux ! On achète les femmes !» dira-t-on. Sans compter que si toutes les facultés se décident soudainement à combler la carence féminine dans leurs effectifs, c'est une somme rondelette qui passera de la bourse publique aux mains de l'Université. Et pourquoi 70 000 francs la femme ?

Mais si la mesure incitative financière était la mesure qui allait faire basculer la donne quant à la représentation des sexes dans les plus hautes sphères universitaires ? Et si, en dernière analyse, l'argent était le seul langage universel ; l'argument le plus convaincant en faveur de la parité femmes-hommes à l'Université ? En tous les cas, la mesure a le mérite certain de faire parler d'un sujet rarement abordé : la surreprésentation masculine dans le corps professoral. Car bizarrement, tout comme lorsque l'on parle de prostitution, il est question des prostituées ou lorsque l'on aborde la violence conjugale, on fait référence aux femmes battues, quand on évoque la représentation inéquitable des sexes dans les postes de pouvoir, on occulte la place et le rôle des hommes dans la problématique.

En l'occurrence, ceux-ci occupent 91 % des postes de professeur-e universitaire en Suisse. Est-ce scandaleux ? Non, personne ne semble s'en émouvoir. C'est tout ce qu'il y a de plus normal ; c'est presque naturel, tellement cela fait partie de la réalité quotidienne à laquelle nous sommes habitué(e)s. En revanche, ce qui choque, ce qui détonne et suscite la polémique, c'est l'idée que des sous entrent en ligne de compte pour promouvoir une juste représentation des femmes et des hommes là où il y a du pouvoir. Dans une société égalitaire, ce qui susciterait un débat vif et émotif, ce n'est pas le fait de prendre les grands moyens pour atteindre une certaine justice sociale ; c'est l'idée que l'on puisse accepter qu'un sexe occupe neuf dixièmes des postes les mieux payés et les plus prestigieux au sein de l'institution sociale garante du savoir.

Aujourd'hui, on se dit outré parce que des deniers publics sont versés pour favoriser la promotion des femmes comme professeurs à l'Université. Pourtant, personne n'ignore que si l'on a sérieusement l'intention de régler un problème, dans notre société, il faut en payer le prix, généralement avec de l'argent sonnante et trébuchant. Le principe d'égalité entre les sexes inscrit dans la loi est-il un alibi pour se donner bonne conscience, ou souhaitons-nous qu'il devienne réalité ? Si la seule façon de remédier à une inégalité historique est de sortir le portefeuille, sortons-le. A moins que quelqu'un(e) ait une meilleure suggestion ?

ANDRÉE-MARIE DUSSAULT
RÉDACTRICE EN CHEF DE L'ÉMILIE

Ce texte est paru dans le magazine *L'émilie* du mois de décembre 2002

erratum

Le sous-titre de l'article paru, dans Campus n° 62, concernant les recherches d'Antoine de Haller au Pérou, est erroné. Pour les besoins de sa thèse, le géologue a effectué plusieurs séjours dans la mine de Condestable, à environ cent kilomètres de Lima. Dans des conditions matérielles souvent difficiles, il s'est efforcé d'y mener à bien une thèse sur l'analyse d'un gisement de cuivre dont la nature complexe est encore mal comprise. Contrairement à ce que laisse croire le texte en question, Antoine de Haller n'a aucun lien avec le Département de biologie animale de l'Université

de Genève. Toutes nos excuses à l'intéressé ainsi qu'à nos lecteurs pour cette coupable maladresse.

Une des références de l'article Santé mentale. La loi, meilleur rempart des aliénés a par ailleurs été tronquée. L'adresse Internet exacte permettant d'accéder au rapport de l'OMS sur la santé mentale dans le monde en 2001 est www.who.int/whr2001/2001/main/fr/index.htm

La rédaction